

Instruction interministérielle du 26 octobre 2016 relative au suivi des procédures administratives de lutte contre l'habitat indigne et à la mise en œuvre de l'astreinte administrative

26/10/2016

Ce texte précise les modalités de suivi des procédures administratives de lutte contre l'habitat indigne, en particulier de l'astreinte administrative créée par la loi relative à l'accès au logement et l'urbanisme rénové dite « ALUR »